

ATHLÉ

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

RÈGLEMENT DES LABELS

APPLICABLE POUR
LA SAISON 2024-2025

du 1er septembre 2024 au 31 août 2025

DATES LIMITES POUR LES DEMANDES DE LABELS :

Avant le 15 mars 2024 pour
les épreuves devant se dérouler entre
le 1er sept. 2024 et le 28 fév. 2025

Avant le 31 août 2024 pour
les épreuves devant se dérouler entre
le 1er mars 2025 et le 31 août 2025

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

PRÉAMBULE

Ainsi que nous le précisons dans l'introduction, la mise en place du Ranking Route au niveau de World Athletics nous a incités à revoir profondément notre Guide des Labels pour prendre davantage en considération, notamment pour les épreuves de Course sur Route, les niveaux de performance des athlètes.

Nous en avons profité pour effectuer certains rappels, préciser certains points et introduire certaines évolutions, notre « Guide des Labels » devenant ainsi le « Règlement des Labels ».

Afin de permettre à chacun de mieux appréhender les différentes évolutions, nous vous les détaillons ci-après, chapitre par chapitre.

Chapitre « Procédures »

- Introduction de la possibilité d'une demande de validation au fil de l'eau pour répondre aux souhaits des athlètes de valider plus longtemps à l'avance leur programme
- Concernant les audits préalables à l'obtention d'un label, écriture des règles qui jusqu'ici ne s'appuyaient que sur la tradition orale, pouvant aboutir à des différences d'application selon les régions
- Définition d'un quota de 3 missions de niveau régional par saison et par juge actif
- Création d'un paragraphe prévoyant lorsque c'est le cas la signature d'une convention entre Organisateur déclaré et prestataire extérieur, et ce afin de rappeler la nécessaire concordance entre organisateur déclaré sur CALORG et organisateur affiché vis-à-vis des tiers (Règlement de la compétition, site internet, communication)
- Réécriture du paragraphe sur le club support
- Introduction d'une notion de jury minimum en fonction de la nature des épreuves
- Mise en place de règles concernant le défraiement des jurys
- Création d'un paragraphe sur la Différenciation tarifaire

Chapitre « Labels Courses sur Route »

- **Dénominations** : les anciennes dénominations (label International, Label National, Label Régional) sont abandonnées au profit de Label F.F.A. Or, Label F.F.A. Argent et Label F.F.A. Bronze pour les courses qualificatives et/ou classantes, et label F.F.A. Nickel pour les courses classées en « C » et les courses classiques et populaires.

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

PRÉAMBULE

- Nouveaux logos
- **Attribution des labels** : les niveaux de labels répondront désormais à des critères factuels et précis
 - Courses sur Route : niveau de performance, niveau de participation, note attribuée par le juge arbitre, note globale de la grille de cotation
 - Trail et Montagne : note attribuée par le juge-arbitre et note globale de la grille de cotation
 - Cross : pas de changement pour la saison 2024-25
- **Mise en place de prérequis** : pour prétendre au renouvellement d'un label, tout organisateur devra, lors de la précédente édition, avoir respecté des prérequis (antidopage, dossier de mesurage, jury minimum, différenciation tarifaire)
- Définition des critères qui seront pris en compte pour attribuer un label et son niveau
- Mise en place de quotas pour les labels F.F.A. Or
- Mise à jour du tableau synthétique des autres critères pour l'obtention d'un label

Chapitre « Labels Trails et Montagne »

- Remplacement du terme « Courses Nature » par « Trail et Montagne »
- Définition des critères d'attribution des labels Trail et Montagne
- Mise à jour du tableau synthétique des autres critères pour l'obtention d'un label
- Nouveaux logos

Chapitre « Labels Cross »

- Nouveaux logos

Annexes

- Précisions sur certains tarifs (labels multiples, Mile sur route, Championnats de France)
- Mise à jour des tables de cotation F.F.A.

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

INTRODUCTION

Avec l'arrivée du Ranking au niveau de World Athletics (W.A.), la Fédération Française d'Athlétisme (F.F.A.) a souhaité que les labels running prennent davantage en compte des critères de performance.

Le Groupe Labels de la Commission Nationale Running (C.N.R.) a par conséquent rédigé un nouveau règlement répondant à cette demande.

Les labels dépendront désormais de plusieurs critères factuels. Ils permettront de contribuer au choix de nouveaux labels, à l'obtention d'un label supérieur ou à la rétrogradation, voire l'annulation d'un label.

Ces différents critères sont énumérés ci-dessous :

- **Critères de performance** : le choix du niveau du label s'appuiera sur les grilles de cotation F.F.A. qui attribuent des points en fonction de la performance réalisée (voir grilles en annexe 2).
- **Critères quantitatifs et régionaux** : au niveau des Commissions Régionales Running, le nombre de labels pouvant être attribués sera fonction du nombre de juges actifs de la région (un juge actif doit avoir effectué au moins une mission d'arbitrage au cours des deux saisons précédentes).
- **Critères qualitatifs** :
 - la note globale ainsi que celle du juge seront plus importantes dans le choix du niveau de label,
 - la composition et la qualification du jury seront aussi prépondérantes.

Du fait de ces différentes évolutions, le « **Guide des labels** » évolue et devient le « **Règlement des labels** » ; il détaille les obligations à la charge des organisateurs candidats à l'obtention ou au renouvellement d'un label.

Ce nouveau règlement s'applique aux épreuves sur route, aux courses trails et montagne, et aux cross.

Dernier point et non des moindres, le nom des labels évolue. Il faudra désormais parler de labels Bronze, Argent et Or (courses sur route qualificatives et / ou classantes, trails et courses en Montagne, cross), Nickel (courses classiques et populaires, et courses ayant un dossier de mesurage en « C »).

Ces évolutions sont détaillées dans les chapitres suivants.

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

SOMMAIRE

- 1. POURQUOI FAIRE UNE DEMANDE DE LABEL ?**
- 2. REFERENCES REGLEMENTAIRES**
- 3. PROCEDURES**
 - 3.1 - Procédure CALORG et planning
 - 3.2 - Procédures d'octroi des labels
 - 3.3 - Détermination du nombre de labels Bronze
 - 3.4 - Convention entre Organisateur et Société événementielle
 - 3.5 - Le Club support
 - 3.6 - Jury des épreuves à label
 - 3.7 - Différenciation tarifaire
- 4. LES LABELS COURSES SUR ROUTE**
 - 4.1 - Généralités et nouveautés
 - 4.2 - Les différents Labels F.F.A. Route
 - 4.3 - Les labels mondiaux
 - 4.4 - Règles d'attribution des labels F.F.A. Route
 - 4.5 - Le label F.F.A. Nickel pour les courses classées en « C »
 - 4.6 - Autres critères des labels F.F.A. Route
- 5. LES LABELS TRAILS ET MONTAGNE**
 - 5.1 - Définitions et généralités
 - 5.2 - Règles d'attribution des labels F.F.A. Trail et Montagne
 - 5.3 - Autres critères des labels F.F.A. Trail et Montagne
 - 5.4 - Logos
- 6. LABELS DES CROSS**
 - 6.1 - Généralités
 - 6.2 - Critères d'attribution des labels F.F.A. Cross
 - 6.3 - Logos
- 6. ANNEXES**
 - 7.1 - Tarifs
 - 7.2 - Tables de cotation F.F.A.
 - 7.3 - La cotation des épreuves labellisées

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

1 – POURQUOI FAIRE UNE DEMANDE DE LABEL

Il existe en France plus de 10 000 courses dont plus de 800 qui sont labellisées.

Les différents labels running de la F.F.A. permettent de valoriser votre course mais aussi de garantir une organisation de qualité et un parcours fiable aux coureurs.



Inscription de votre course au calendrier officiel F.F.A. disponible sur athle.fr et jaimecourir.fr.



Reconnaissance officielle des performances réalisées par les licenciés pour enrichir leur parcours d'athlète (records, bilans annuels, progression ...) et se qualifier aux Championnats.



Valorisation des courses labellisées sur les sites, newsletters et réseaux sociaux de la fédération (ainsi que ceux des ligues et comités d'athlétisme), apparition des logos des labels nationaux et internationaux dans les calendriers papier ou digitaux des principaux médias.



Légitimité et crédibilité pour faire reconnaître votre organisation auprès des partenaires publics ou privés.



Accompagnement et accès aux services F.F.A. avec entre-autres l'intervention des commissions départementales pour faciliter les démarches



Garantie d'une organisation de qualité : parcours mesuré, chronométrage, sécurité, ravitaillement, densité de niveau



Evaluation des tracés GPX des trails labellisés pris en charge par la fédération, afin de fiabiliser les données fournies aux pratiquants

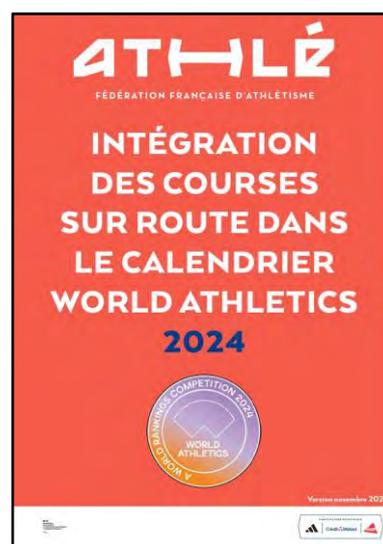
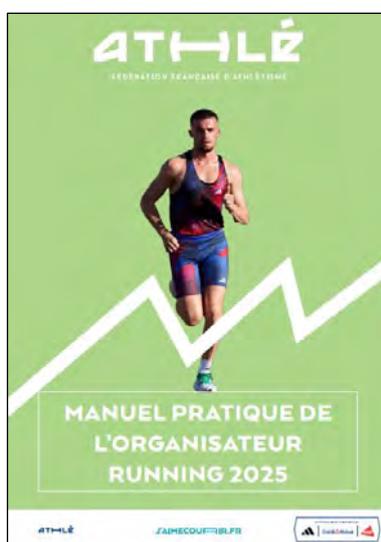
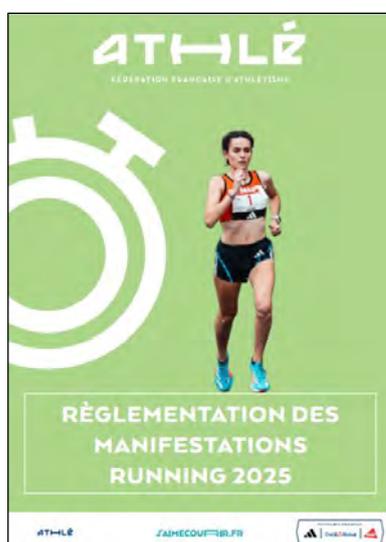
RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

2 – RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Le règlement des labels s'appuie sur les règlements F.F.A. ou W.A. suivants :

- Règlementation Running 2024-25
- Manuel pratique de l'organisateur 2024-25
- Livret des Règlements Running 2024-25,
- Règles Techniques et de compétitions (Manuel World Athletics)
- Intégration des courses sur route dans le calendrier World Athletics

Ces textes sont utilement complétés par les différents documents relatifs aux Challenges (T.T.N., Challenge National Trail, etc..)



Les dispositions du présent règlement des labels sont applicables à tous les labels à partir du 1^{er} septembre 2024, ce qui veut dire que toutes les épreuves inscrites au calendrier Calorg et les labels associés avant cette date, mais se déroulant après le 1^{er} septembre 2024, devront répondre à ces critères pour pouvoir prétendre à un label.

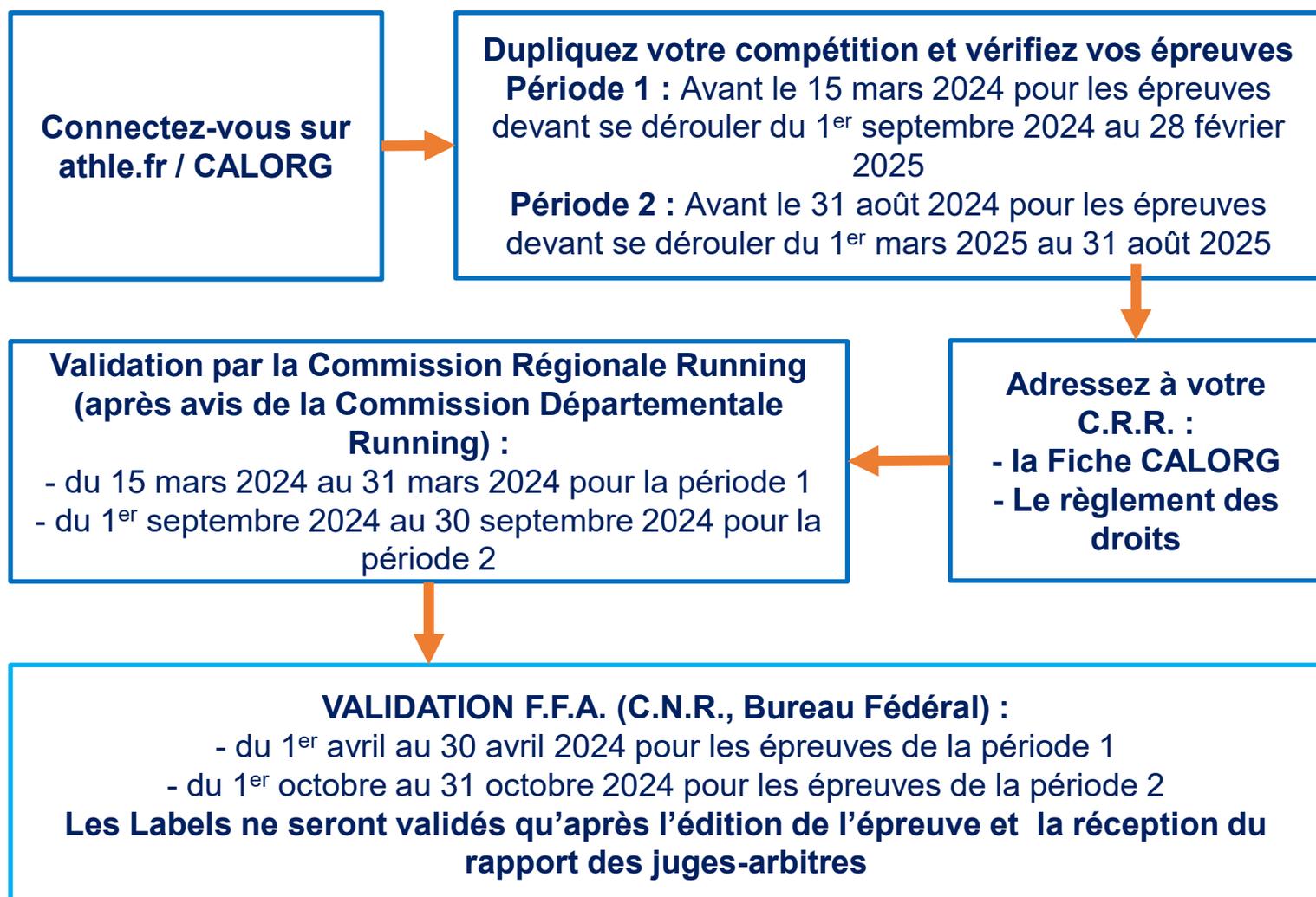
RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

3 – PROCÉDURES

3.1 – PROCEDURE CALORG ET PLANNING

Différents guides sur l'utilisation de CALORG (Calendrier des Organisateur) sont à disposition sur le site www.athle.fr.

Les informations figurant sur CALORG doivent impérativement être saisies par l'Organisateur déclaré sur le règlement de la compétition et seul juridiquement responsable, et non par un éventuel prestataire de services. A défaut, le label ne pourra pas être accordé.



NOUVEAU : validation anticipée

Une validation anticipée est possible à tout moment et dès lors que l'édition de la saison N a été tenue, que le rapport d'arbitrage est parvenu à la C.N.R., que l'ensemble des éléments de la saison N+1 (y compris les tarifs qui seront pratiqués) ont été saisis et validés par l'Organisateur, et que tant la C.D.R. que la C.R.R. ont également validé les demandes de labels. Il appartiendra dans ce cas à l'Organisateur d'indiquer à sa C.D.R., à sa C.R.R. et à la C.N.R. que sa compétition est saisie sur CALORG et qu'il demande une validation anticipée des labels sollicités

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

3 – PROCÉDURES

3.2 – PROCEDURES D'OCTROI DES LABELS

Qui attribue le label F.F.A. Running et selon quelles modalités ?

La demande de label ayant été effectuée sur CALORG selon la procédure précédente, il appartient ensuite à la Commission Nationale Running (C.N.R.), responsable de la procédure d'attribution des Labels F.F.A. Running, de se positionner sur ces demandes. Ses propositions (avis favorables et avis défavorables) sont transmises au Bureau Fédéral de la F.F.A. qui décide en dernier ressort.

Afin de statuer sur les demandes de labels, les membres du Groupe Labels de la C.N.R. étudient le rapport de la précédente édition, et examinent éventuellement celui de l'année précédente.

Pour garantir la régularité des compétitions, ils étudient également les parcours et horaires des différentes courses figurant au programme. Ainsi par exemple, le départ d'un marathon en relais (course non officielle) ne pourra, afin que le relayeur ne puisse en aucun cas servir d'aide, être donné qu'avec un décalage suffisant après le départ du marathon bénéficiant d'un label. L'athlète recevant ce type d'aide pourra être disqualifié.

Les labels refusés sur proposition de la C.N.R. peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Bureau Fédéral. Celui-ci décidera après avoir pris connaissance des motivations du refus par la C.N.R. et des éléments fournis par l'Organisateur.

L'audit préalable à l'obtention d'un label

L'audit préalable d'une épreuve pour laquelle un label est demandé est conseillé, sauf dans les cas qui sont exposés ci-après.

La C.N.R. pourra valider une demande de label sans audit préalable dans les cas suivants :

- Lorsqu'un Organisateur déjà connu et ayant fait preuve de sa capacité à organiser crée une nouvelle compétition,
- Lorsque l'Organisateur d'une compétition labellisée en N-1 ajoute à son programme une nouvelle épreuve,
- Lorsqu'une compétition labellisée en N-1 est reprise par un nouvel Organisateur qui offre toutes les garanties nécessaires dans cette organisation.

Tout autre cas non prévu dans ce qui précède pourra être examiné par la C.N.R.

Les décisions de la C.N.R. s'appuieront sur les avis motivés des C.D.R. et C.R.R. concernées. Elles pourront faire l'objet d'un recours selon les termes exposés précédemment.

Les frais de déplacements du juge-arbitre missionné par la C.R.R. pour réaliser l'audit sont à la charge de l'Organisateur.

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

3 – PROCÉDURES

3.2 – PROCÉDURES D'OCTROI DES LABELS (suite)

La suspension du label par la F.F.A.

La Commission Nationale Running est habilitée à suspendre un Label Running attribué dans les cas suivants :

- Non-respect des différents règlements Running
- Cas de force majeure.

La décision de suspension sera notifiée à l'organisateur et au club support par tous moyens appropriés. Les organisateurs devront impérativement en informer sans délai les participants.

Demande d'annulation du label

Un organisateur désireux d'annuler le label qui lui a été attribué doit en informer par mail sa Commission Départementale Running (C.D.R.), sa Commission Régionale Running (C.R.R.) et la Commission Nationale Running (C.N.R.).

Cette démarche doit être effectuée :

- Avant le 30 juin 2024 pour les labels attribués pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 28 février 2025,
- Avant le 31 décembre 2024 pour les labels attribués pour la période du 1^{er} mars 2025 au 31 août 2025.

Seule la C.N.R. est habilitée à traiter cette demande.

Si la demande, effectuée dans les délais est acceptée par la C.N.R., le montant du label sera intégralement remboursé par la Ligue dont dépend la compétition.

En dehors des délais fixés, aucun remboursement ne pourra être effectué.

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

3 – PROCÉDURES

3.3 – DETERMINATION DU NOMBRE DE LABELS BRONZE (anciennement LABELS REGIONAUX)

Le nombre de labels route et labels trails et montagne par région sera donné par la C.N.R. Il sera de 3 épreuves à labels par « juge actif ». Juge actif signifie : juge ayant toujours une activité de juge route ou nature dans la région concernée. Les labels Or (ex label International) et Argent (ex label National) étant prioritaires, il appartiendra aux C.R.R., lorsque le nombre de juges actifs dont elles disposent est insuffisant pour couvrir la totalité des demandes de labels Bronze, de choisir, selon les critères qu'elles auront définis les épreuves auxquelles ces labels pourront être attribués.

Les juges actifs comprennent :

- Les juges hors-stade régionaux (HSR), fédéraux (HSF) et internationaux (HSI),
- Les nouveaux juges route (JURO) et trail (JUNA).

La liste de ces juges sera fournie par la C.R.R. à chaque début de saison sportive. Il est bien entendu que le nombre de labels route ne sera pas en fonction du nombre de juge nature (JUNA) et inversement, les nombre de labels nature ne sera pas en fonction du nombre de juge route (JURO).

Les juges running compétition (JURU) et les juges cross (JUCR) n'ayant pas une compétence d'arbitre sur la route et les trails ne font pas partie de cette liste.

Comme précédemment, les critères suivants, basés sur l'édition précédente, sont aussi pris en compte pour la rétrogradation ou le retrait du label :

- Dossier de mesurage non à jour lors de l'édition précédente (validité du circuit 5 ans) ;
- Non-respect du parcours lors de l'édition précédente ;
- Absence de locaux anti-dopage ;
- Jury minimum non conforme ;
- Absence de différenciation tarifaire licenciés / non-licenciés

Les C.R.R. et la C.N.R. s'appuieront sur le rapport du juge arbitre de l'édition précédente, voire de plusieurs éditions précédentes, pour prendre leur décision.

Avant toute validation d'une épreuve dans Calorg, les C.R.R. s'assureront que les critères précités ont bien été pris en compte par l'organisateur, mais aussi par le club support dans l'édition précédente.

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

3 – PROCÉDURES

3.4 – CONVENTION ENTRE ORGANISATEUR ET SOCIÉTÉ ÉVÈNEMENTIELLE

Une compétition Running peut être organisée :

- Par une structure affiliée à la F.F.A. (Ligue, Comité Départemental, Club)
- Par une structure non affiliée à la F.F.A. (Association Loi 1901, Société Commerciale, Commune, etc..)

Lorsque l'Organisateur déclaré (CALORG, Règlement de la Compétition) et juridiquement responsable vis-à-vis des tiers souhaite, pour gérer en tout ou partie l'organisation de sa compétition, faire appel à un prestataire externe de type société événementielle ou autre, il devra impérativement signer un contrat stipulant les conditions d'intervention de ce prestataire, et s'assurer de l'existence d'une assurance responsabilité civile.

Ces documents (convention ou contrat, attestation d'assurance) devront être fournis, sur simple demande, à la C.R.R. ou à la C.N.R.

A défaut, tout label demandé sur la compétition pourra être refusé.

Seul l'Organisateur déclaré à la fois sur CALORG et dans le règlement de la compétition sera l'interlocuteur de la F.F.A. (C.D.R., C.R.R., C.N.R.).

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

3 – PROCÉDURES

3.5 – LE CLUB SUPPORT

Lorsque l'Organisateur n'est pas une structure affiliée à la F.F.A., il doit, afin de garantir le bon déroulement des épreuves, faire appel à un club support.

Accepter d'être club support entraîne des obligations et responsabilités vis-à-vis de l'Organisateur.

1. Le club support assiste l'organisateur dans son organisation. Il doit avoir obligatoirement signé une convention avec l'organisateur pour l'épreuve qu'il accompagne.
2. Le club support doit :
 - Prendre connaissance du Règlement des Labels Running F.F.A. ;
 - Être déclaré comme club F.F.A. support de l'organisation dans Calorg ;
 - Participer effectivement à l'organisation et garantir la conformité par rapport à la réglementation F.F.A. ;
 - Veiller à l'édition des résultats aux normes F.F.A., à la prise en compte des N° de licences et aux chargements sous 48h des résultats et du jury ;
 - Être présent le jour de la course et être l'un des interlocuteurs du juge-arbitre.
3. Il s'engage à fournir (via Calorg), au plus tard 8 jours avant l'épreuve, un jury complet, composé de licenciés qualifiés, avec un minimum obligatoire (voir paragraphe jury). La validation par la C.R.R. n'est plus nécessaire dans la mesure où c'est le logiciel Calorg qui vérifie la véracité de la liste.

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

3 – PROCÉDURES

3.6 – JURY DES EPREUVES A LABEL

Le jury des courses à labels doit être rentré dans Calorg.

A un poste de jury, ne pourra être associée qu'une personne avec une licence à jour et ayant obtenu les diplômes pour assurer la fonction demandée. Le logiciel a été conçu pour que l'on ne puisse y entrer que des personnes à jour de leur licence, avec les qualifications F.F.A. requises.

Le jury minimum pour une course à label, quel que soit le niveau de label sera :

- 1 starter (diplômé F.F.A.),
- 2 chronométreurs (diplômés F.F.A.) pour les courses sur route, 1 chronométreur (diplômé F.F.A.) pour les autres catégories du Running (sauf course verticale)
- 1 juge arrivée (diplômé F.F.A.), et 2 juges aux arrivées pour les cross
- 1 délégué antidopage (diplômé F.F.A. : ADDN, ADDF, CAD2 ou CAD3 uniquement).

Pour les labels F.F.A. Or et F.F.A. Argent, le jury minimum sera complété de 6 escortes antidopage licenciées et diplômées (3 hommes et 3 femmes).

Pour les labels F.F.A. Bronze et F.F.A. Nickel, l'Organisateur doit également prévoir des escortes antidopage (3 hommes et 3 femmes) qui, idéalement, sont diplômées. Cependant, si tel n'était pas le cas, les escortes licenciées et désignées pour tenir cette fonction recevront, dans les jours précédant une épreuve, une formation de la part du délégué antidopage, et elles effectueront le parcours « I run clean ».

La présence d'un speaker diplômé et la qualification des escortes entrera néanmoins dans la note attribuée par le juge-arbitre à la composition du jury.

Il va de soi que le juge arbitre nommé devra, lui aussi, être à jour de sa licence et avoir obtenu la qualification nécessaire. Le juge arbitre sera lui aussi entré sur Calorg par les C.R.R. ou la C.N.R. selon le niveau du label accordé.

1. Cela ne veut pas dire qu'il faut se contenter de ce jury minimum. La note du juge et donc la note globale seront d'autant réduite, et donc la possibilité de reconduction du label aussi pour l'édition suivante.
2. Le jury complet sera rentré dans la fiche Calorg de la compétition.
3. Aucune personne ne pourra assumer 2 fonctions à l'exception du starter et du juge aux arrivées qui pourront être la même personne (sous réserve d'avoir les qualifications nécessaires pour les 2 fonctions).
4. Les fonctions de chronométreur, de starter, de juge aux arrivées peuvent être assurées par un Juge Running Compétition (JURU).
5. Le jury devra être fourni au juge-arbitre avant l'épreuve.

La constitution de ce jury minimum sur la saison 2024-25 sera un prérequis pour le renouvellement ou l'obtention du label sur la saison 2025-26.

Les personnes aux carrefours sur la route ou aux points stratégiques sur les trails, la montagne ou le cross, ainsi que les personnes aux ravitaillements ne font pas partie du jury.

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

3 – PROCÉDURES

3.6 – JURY DES EPREUVES A LABEL (suite)

Défraiement du jury :

1. Le défraiement du jury complet (jury minimum obligatoire et escortes antidopage) est du ressort de l'organisateur (route, trail, montagne ou cross). Le défraiement comprend : le transport aller-retour, le ou les repas, les parkings, péages, etc. Les modalités de remboursement doivent être précisées aux membres du jury avant leur venue. La circulaire financière de l'année en cours peut utilement servir de référence pour le défraiement des jurys par les organisateurs.
2. Le ou les juges-arbitres nommés seront défrayés, soit par la C.N.R., soit par la C.R.R. (voir les modalités sur la réglementation du running en cours).
3. Le délégué antidopage lorsqu'il est nommé par la F.F.A. (Championnat de France par exemple), sera remboursé par la F.F.A..

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

3 – PROCÉDURES

3.7 – DIFFERENCIATION TARIFAIRE

L'organisateur d'épreuves à label devra impérativement proposer une tarification différenciée entre licenciés F.F.A. (hors titre de participation) et non licenciés F.F.A..

Cette différenciation devra s'appliquer à tous les licenciés s'inscrivant sur une épreuve, quelle que soit leur région d'appartenance. La différenciation devra suivre l'évolution éventuelle du tarif d'inscription. Elle s'appliquera aux licenciés en groupe ou individuel.

La différenciation devra pour la saison 2024-25 être a minima de 5% avec un minimum de 2 € (2 € pour un tarif jusqu'à 40 €, 5 % au-delà de 40 €).

Pour les Ekiden, la différenciation tarifaire sera de 12 € pour une équipe entièrement composée de licenciés F.F.A. Pour les autres courses en relais, la réduction sera de 2 € par athlète pour toute équipe entièrement composée de licenciés F.F.A. Aucune différenciation tarifaire ne sera exigée dès lors que l'équipe comporte au moins un athlète non licencié F.F.A.

Cette différenciation de tarif devra être renseignée dans la fiche de l'épreuve sur Calorg. Les C.D.R. et les C.R.R. devront s'assurer de ce point avant de valider les labels dans Calorg. La vérification du règlement de la compétition pourra utilement être effectuée afin de s'assurer du respect de cette obligation

Cette différenciation est un prérequis pour le renouvellement ou l'obtention du label.

AJOUT PRECISION (BF DU 11/07/2024)

Afin de résoudre les problèmes liés au changement de saison, la situation de l'athlète s'inscrivant à une course devra être appréciée **au jour de l'inscription**, même si l'épreuve a lieu sur la saison suivante :

Exemple : un athlète licencié s'inscrit le 30 juin 2024 pour une course devant avoir lieu le 8 septembre 2024, l'Organisateur devra lui appliquer le tarif Licencié F.F.A.

A contrario, un athlète non licencié F.F.A. qui s'inscrit le 30 juin 2024 et prend une licence le 2 septembre 2024 ne pourra prétendre au tarif licencié F.F.A. pour la course ayant lieu le 8 septembre 2024

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

4 – LES LABELS COURSES SUR ROUTE

4.1 – GENERALITES ET NOUVEAUTES

A compter de la saison 2024-25, **toutes les épreuves dont le dossier de mesurage est classé en « C » ne seront plus qualificatives.**

Par ailleurs et pour éviter toute confusion entre les labels W.A. et le label F.F.A. « International », il a été décidé de changer les noms de l'ensemble des labels F.F.A.

Nous distinguerons donc désormais :

- **Pour les courses qualificatives et / ou classantes** (Mile, 5 km, 10 km, 15 km, 20 km, semi-marathon, marathon, Ekiden, 100 km, 24 heures) :
 - Les labels F.F.A. Bronze, en remplacement des labels régionaux
 - Les labels F.F.A. Argent, en remplacement des labels nationaux
 - Les labels F.F.A. Or, en remplacement des labels internationaux
- **Pour les courses mesurées classées en « C » et pour les courses classiques et populaires**, création d'un label F.F.A. Nickel

Ces changements de noms s'accompagneront également d'un changement de logos qui seront téléchargeables sur le site www.athle.fr ou fournis par le service Communication de la F.F.A. Toute compétition bénéficiant d'un label devra obligatoirement et de manière visible utiliser ces logos dans ses supports de communication (Règlement de la compétition, affiches, flyers, site internet, etc..)



RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

4 – LES LABELS COURSES SUR ROUTE

4.2 – LES DIFFERENTS LABELS F.F.A. ROUTE

La F.F.A. distingue désormais deux familles de courses sur route :

- Les labels des courses classantes et / ou qualificatives pour lesquelles les Organisateurs pourront prétendre à des labels F.F.A. Or, F.F.A. Argent et F.F.A. Bronze,
- Les labels des courses mesurées ayant un dossier en « C », et des courses classiques et populaires pour lesquelles les Organisateurs pourront prétendre à un label F.F.A. Nickel. Ce label peut également être attribué aux courses par étapes ou en relais (hors Ekiden)

L'attribution d'un Label F.F.A. pour une année n'implique pas sa reconduction systématique pour l'année suivante.

Dans le cadre du développement des licences, les Organisateurs pourront, indépendamment de la tarification différenciée entre licenciés F.F.A. et non licenciés F.F.A., proposer un tarif particulier pour les inscriptions collectives effectuées par des clubs d'athlétisme.

**Label des courses
qualificatives et ou
classantes**

- Epreuves se déroulant sur une distance officielle
- Qualificatives et classantes : 5 km, 10 km, semi-marathon, marathon
- Qualificatives : Ekiden
- Classantes : Mile, 15 km 20 km, 100 km, 24 heures

Label :
- des courses en C
**- des courses classiques
et populaires**

- Epreuves se déroulant sur une distance officielle ou non, et ne permettant pas de se qualifier à un Championnat de France
- Epreuves de masse, mêlant le caractère de fête et le caractère sportif, de notoriété reconnue

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

4 – LES LABELS COURSES SUR ROUTE

4.3 – LES LABELS MONDIAUX

Au niveau mondial, il existe d'autres labels :

- Les labels W.A. (World Athletics),
- Labels I.A.U. (International Association of Ultrarunners) pour l'ultra marathon (50 km, 100 km, 24 heures) et les trails

Les bénéficiaires de labels F.F.A. sont vivement encouragés à solliciter ces labels qui peuvent être soumis à des droits. Si Les labels World Athletics sont soumis à des droits, les labels IAU concernent les distances au-delà du marathon.

Toutes les demandes de label WA et IAU doivent obtenir au préalable l'accord de la F.F.A..

Les labels World Athletics



Ils sont au nombre de quatre :

- Label World Athletics
- Label Elite
- Label Or (Gold)
- Label Platine (Platinum)

Les demandes de labels délivrés par World Athletics doivent transiter par la C.N.R. qui, par ses délégués techniques et via le Groupe Labels, émet un avis. Le candidat devra en outre avoir sollicité et obtenu un label F.F.A. Or ou F.F.A. Argent.

Le Service International de la F.F.A. est chargé de solliciter un contrôle antidopage auprès de l'A.F.L.D. Ce service peut être contacté à l'adresse suivante : international@athle.fr

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

4 – LES LABELS COURSES SUR ROUTE

4.3 – LES LABELS MONDIAUX (suite)

Les labels I.A.U.



Pour solliciter un label I.A.U. au niveau de la F.F.A., il faut :

- Obtenir le label National ou International F.F.A.
- Une antériorité d'au moins 3 ans de label F.F.A. Or ou F.F.A. Argent
- Remplir les critères définis dans la réglementation I.A.U. des courses Ultra.

Les Labels I.A.U. concernent les épreuves se déroulant sur une distance officielle ou non (50 km, 100 km, 24h, 48h...)

Il existe également un label particulier pour les trails.

Pour tous renseignements relatifs aux labels mondiaux :

Jean-François DELASALLE : cnr@athle.fr

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

4 – LES LABELS COURSES SUR ROUTE

4.4 – REGLES D'ATTRIBUTION DES LABELS F.F.A. OR, F.F.A. ARGENT ET F.F.A. BRONZE

Rappel : Ces labels seront attribués uniquement aux courses qualificatives et/ou classantes, c'est-à-dire permettant de se qualifier pour les Championnats de France (5 km, 10 km, semi-marathon, marathon, Ekiden) et/ou de marquer des points clubs en fonction des performances.

Tout Organisateur souhaitant obtenir ou renouveler un label doit, lors de la précédente édition et pour celle à venir, respecter les prérequis suivants :

- Avoir mis en place des locaux antidopage conformes ;
- Avoir un dossier de mesurage à jour ou s'engager à le mettre à jour pour le jour de la course (date de validité atteinte ou modifications du parcours)
- Composer le jury minimum requis et, le cas échéant, s'engager à signer une convention avec un club support F.F.A. pour la partie jury (y compris antidopage)
- Avoir respecté la différenciation tarifaire.

Les Organisateurs continueront à solliciter un label du niveau souhaité. La C.N.R. déterminera, en fonction des différents critères, le niveau maximum du label pouvant être attribué.

La C.N.R. s'appuiera sur les chiffres de l'édition précédente et sur le rapport du juge-arbitre. Ces critères seront :

- Le nombre de classés,
- Le nombre de points obtenus pour les performances de niveau N3 à IA,
- Le nombre de points obtenus pour les performances de niveau IR1 à IA,
- La note du juge arbitre,
- La note globale de l'épreuve.

Le nombre global de labels F.F.A. Or et F.F.A. Argent sera défini par la C.N.R. chaque saison en fonction du nombre de juges running de niveaux 3 et 4 actifs au niveau national.

Pour 2024-25, le nombre maximum d'épreuves à label F.F.A. Or sera de :

- 20 courses de 5 km à 10 km
- 10 courses de 15 km au semi-marathon
- 10 courses de marathon
- 5 épreuves d'ultra marathon
- 5 épreuves ultra-marines

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

4 – LES LABELS COURSES SUR ROUTE

4.4 – REGLES D'ATTRIBUTION DES LABELS F.F.A. OR, F.F.A. ARGENT ET F.F.A. BRONZE (suite)

4.4.1 - Le critère « Nombre d'arrivants » de l'édition précédente

Pour prétendre à un label, un nombre minimum d'arrivants lors de l'année précédente sera requis.

Lorsque 2 épreuves (Elites et Populaire) se déroulent le même jour sur une même distance et sur le même parcours, il n'y aura qu'un seul et même label et le nombre d'arrivants sur chacune de ces 2 épreuves sera additionné.

Des dérogations sur le nombre d'arrivants pourront être accordées par la C.N.R. et sur demande des C.R.R., dans le cadre par exemple de rencontres spécifiques (rencontres inter ligues, matchs internationaux), ou d'épreuves de niveau international avec un faible nombre de coureurs, ou d'épreuves ayant un faible nombre de participants mais permettant aux athlètes de se qualifier aux Championnats de France sans devoir effectuer de longs déplacements. Cette liste n'est pas exhaustive et toute demande particulière sera examinée.

Les épreuves de 100 km et toutes les courses ultra seront en dehors de ce critère.

Pour la saison 2024-25, le nombre d'arrivants de la précédente édition devra être au minimum de :

- Label F.F.A. Or : 1.000 arrivants
- Label F.F.A. Argent : 500 arrivants
- Label F.F.A. Bronze : 100 arrivants

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

4 – LES LABELS COURSES SUR ROUTE

4.4 – REGLES D'ATTRIBUTION DES LABELS F.F.A. OR, F.F.A. ARGENT ET F.F.A. BRONZE (suite)

4.4.2 - Le critère « Nombre de points entre N3 et IA » de l'édition précédente

Ce critère est déterminant uniquement pour obtenir un label F.F.A. Or.

Pour obtenir ce niveau de label, le nombre de points entre N3 et IA obtenu sur les arrivants de l'édition précédente devra atteindre un minimum de **150 points** (voir la grille de cotation en annexe).

La C.N.R. procédera au classement, par ordre décroissant, des épreuves ayant obtenu un minimum de 150 points entre N3 et IA. Les courses concernées pourront intégrer la liste des courses à label F.F.A. Or selon les quotas indiqués précédemment. Les courses ne rentrant pas dans ce quota pourront bénéficier d'un label F.F.A. Argent.

Ce critère correspond également au nombre de points nécessaires pour intégrer la liste des courses à label F.F.A. inscrites au calendrier W.A. des courses sur route.

En conséquence de ce qui précède, seules les courses mesurées par un mesureur agréé World Athletics pourront obtenir un label F.F.A. Or. L'Organisateur souhaitant obtenir un label F.F.A. Or devra, au moment du dépôt de sa demande de label, faire part à sa C.R.R. de sa volonté de faire mesurer son épreuve par un expert agréé W.A. ; le label F.F.A. Or ne pourra être accordé qu'après cette demande.

Pour connaître les autres critères d'inscription au calendrier W.A., se référer au document « Intégration des courses sur route dans le calendrier World Athletics » consultable en suivant ce lien : [lien vers ce document](#)

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

4 - LES LABELS COURSES SUR ROUTE

4.4 - REGLES D'ATTRIBUTION DES LABELS F.F.A. OR, F.F.A. ARGENT ET F.F.A. BRONZE (suite)

4.4.3 - Le critère « Nombre de points entre IR1 et IA » de l'édition précédente

Ce critère est déterminant uniquement pour obtenir un label F.F.A. Argent

Afin d'obtenir ce niveau de label, le nombre de points obtenus par les arrivants de l'édition précédente et calculé sur les performances réalisées du niveau IR1 à IA devra atteindre un minimum de 200 points (courses de 5 km à 25 km) ou 150 points (marathon). La grille de cotation est jointe en annexe ou consultable sur le site www.athle.fr.

4.4.4 - Le critère « Note du juge »

Lors de la précédente édition, le juge-arbitre a, en fonction de son ressenti et de son expérience, attribué une note (sur 20) à l'épreuve qu'il a arbitrée. Pour obtenir le renouvellement d'un label, cette note varie en fonction du niveau de label et doit être au minimum de :

- Label F.F.A. Or : 16 / 20
- Label F.F.A. Argent : 15 / 20
- Label F.F.A. Bronze : 14 / 20

4.4.5 - Le critère « Note globale »

La note globale obtenue par une épreuve lors de sa précédente édition et calculée sur l'ensemble des critères de la feuille de cotation remplie par le juge-arbitre doit atteindre les minima suivants :

- Label F.F.A. Or : 70 / 100
- Label F.F.A. Argent : 60 / 100
- Label F.F.A. Bronze : 40 / 100

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

4 – LES LABELS COURSES SUR ROUTE

4.4 – REGLES D'ATTRIBUTION DES LABELS F.F.A. OR, F.F.A. ARGENT ET F.F.A. BRONZE (suite)

4.4.6 - Critères spécifiques aux Ekidens

L'Ekiden étant une course en relais, il est difficile de tenir compte des performances en temps des équipes.

Pour cette raison, l'attribution des labels Ekiden ne prendra en compte que les critères suivants :

- Respect des mêmes prérequis
- Nombre d'équipes classées,
- Note du juge,
- Note globale.

Dans le cas des Ekidens, seuls 2 niveaux de labels seront accordés : label F.F.A. Argent et label F.F.A. Bronze.

Critères	Label F.F.A. Argent	Label F.F.A. Bronze
Nombre d'équipes classées	≥ 150 équipes	≥ 20 équipes
Note du juge	16 / 20	14 / 20
Note globale	60 / 100	40 / 100

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

4 – LES LABELS COURSES SUR ROUTE

4.5 – LE LABEL F.F.A. NICKEL POUR LES COURSES CLASSEES EN « C »

Rappel : Lorsqu'une course sur route est mesurée, le numéro d'enregistrement du dossier de mesurage délivré par le Comité Technique de Mesurage (C.T.M.) se termine par une lettre qui peut être A, B ou C.

Si les numéros d'enregistrement se terminant par A ou B permettent de se qualifier aux Championnats de France et/ou de marquer des points pour son club, il n'en est plus de même pour les courses en C qui désormais ne seront plus ni qualificatives, ni classantes. Ces épreuves ne pourront donc plus obtenir de label F.F.A. Or, F.F.A. Argent ou F.F.A. Bronze.

En effet, les courses classées C ont un parcours dont le dénivelé négatif est important (plus d'un mètre par kilomètre entre l'altitude de départ et l'altitude d'arrivée).

Néanmoins et malgré leur dénivelé négatif important, il peut s'agir d'épreuves renommées, dont la participation est souvent importante et dont l'organisation est excellente.

Pour ces raisons, tant les courses mesurées classées en « C » que les courses dites classiques et populaires pourront obtenir un label F.F.A. Nickel qui leur permettra de les valoriser au niveau des différentes instances locales, départementales ou régionales.

Les organisateurs des épreuves classées en « C » devront informer les participants licenciés de leur caractère non qualificatif et non classant.

La présence d'un juge arbitre de niveau 2 (jusqu'à 1.000 participants) ou 3 (à partir de 1.000 participants) est aussi obligatoire.

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

4 - LES LABELS COURSES SUR ROUTE

4.6 - AUTRES CRITERES DES LABELS F.F.A. ROUTE

En plus des critères définis précédemment pour obtenir un label F.F.A., le tableau suivant synthétise les autres critères et règles régissant les épreuves à label

CRITERES ET CONDITIONS MINIMALES	OR	ARGENT	BRONZE	NICKEL
CRITERES ADMINISTRATIFS				
Organisation par structure fédérale F.F.A. (club, Comité d'athlétisme, ligue), ou avec le support d'une structure fédérale	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Antériorité de l'épreuve	≥ 3 ans dont 1 national	≥ 2 ans dont 1 régional	≥ 1 an	≥ 1 an
Validité du label	1 édition	1 édition	1 édition	1 édition
Validation de la C.D.R. et de la C.R.R.	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Accord C.N.R.	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Mise en place Différenciation tarifaire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
CRITERES SPORTIFS				
Respect des règlements F.F.A.	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Rapport d'arbitrage ou d'audit favorable	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Jury minimum saisi sur CALORG	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Arbitrage (niveau minimum requis) - (accueil, hébergement et restauration)	2 Juges-arbitres (Internationaux, ou Chef juge running arbitrage) 1 Juge Running nommé par la C.R.R.	1 Chef juge running arbitrage 1 Juge Running nommé par la C.R.R.	Juge running arbitrage	Juge running arbitrage
Agents sportifs (tableau synthétique à envoyer)	2 mois après la course	2 mois après la course	2 mois après la course	2 mois après la course
Validité du mesurage du parcours	≤ 5 ans	≤ 5 ans	≤ 5 ans	≤ 5 ans
Mesurage des épreuves	Mesureur WA/AIMS	Au moins Chef juge running mesurage	Au moins Juge running mesurage	Au moins Juge running mesurage
CHRONOMETRAGE ET RESULTATS				
Utilisation de transpondeurs	✓ Prestataire agréé	✓ Prestataire agréé	Recommandée	Recommandée
Caméra arrivée à lecture directe	✓	✓	Recommandée	Recommandée
Chronométrage manuel	50 premiers H & 20 premières F	50 premiers H & 20 premières F	50 premiers H & 20 premières F	50 premiers H & 20 premières F
Envoi des résultats format E-Logica (txt ou nxtr)	sous 24h	sous 24h	sous 24h	sous 24h
Temps réel obligatoire	5km, 10km, semi et marathon	5km, 10km, semi et marathon	(Recommandé)	(Recommandé)
Respect RGPD et CNIL (informatique et liberté)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
CRITERES ENVIRONNEMENTAUX				
Respect de l'environnement (*)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire

(*) L'Organisateur s'engage à mettre en place des actions en faveur de pratiques éco-responsables : écomobilité dans les transports, limitation de la consommation des ressources, réduction des déchets, achats responsables, éco-communication...

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

5 - LES LABELS TRAIL ET MONTAGNE

5.1 - DEFINITIONS ET GENERALITES

De la même façon que pour les Courses sur Route, les Organisateurs de Trails et/ou de Courses en montagne peuvent prétendre à des labels F.F.A. Or, F.F.A. Argent et F.F.A. Bronze.

Les trails labellisés d'une distance égale ou supérieure à 30 km effort permettent la qualification aux Championnats de France.

Il est obligatoire que les trails labellisés aient un parcours dûment évalué par la F.F.A. à partir d'une trace GPX fournie par l'Organisateur.

Les trails :

Les sections de parcours comportant un revêtement ne doivent pas représenter plus de 25 % du parcours.

Les courses sont classées par « km-effort » ; le « km-effort » est la somme de la distance exprimée en kilomètres augmentée d'un km par 100 m de dénivelé positif.

Une course de 65 km avec 3.500 m de D+ représente 100 km effort :
 $65 + 35 = 100 \text{ km}$

Catégories	km-effort
XXS	0 - 24
XS	25 - 44
S	45 - 74
M	75 - 114
L	115 - 154
XL	155 - 209
XXL	210 et plus

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

5 - LES LABELS TRAIL ET MONTAGNE

5.1 - DEFINITIONS ET GENERALITES (suite)

Les Courses en montagne :

Les Courses en montagne peuvent avoir lieu sur une surface comportant un revêtement, à condition qu'il y ait de grands changements d'altitude tout au long du parcours.

On distingue :

- **Les Courses en montagne classiques :**

Elles sont classées en « Classique : montée sèche » et « Classique : montée et descente ».

La pente moyenne doit être comprise entre 5 % (ou 50 m par km) et 25 % (ou 250 m par km).

La pente moyenne souhaitable est d'environ 10 % à 15 % à condition que le parcours reste praticable.

Distance maximale 21.1km.

- **Les Courses verticales :**

Ce sont des courses ascensionnelles avec une pente moyenne de 25%.

Une épreuve particulière : le KV (Kilomètre Vertical) qui doit comporter un minimum de 1.000 mètres de dénivelé positif (+/- 50 mètres) sur une distance maximale de 4 kilomètres.

- **Les Courses en montagne « Longue distance » :**

La distance de la course ne doit pas dépasser 42,2 km.

Le relief du parcours peut être principalement en «montée» ou en «montée - descente».

L'élévation verticale totale de la course ne doit pas excéder 2.000 m.

Pour remporter la course, le 1^{er} coureur doit franchir la ligne d'arrivée entre deux et quatre heures après le départ.

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

5 - LES LABELS TRAIL ET MONTAGNE

5.2 – REGLES D'ATTRIBUTION DES LABELS F.F.A. TRAIL ET MONTAGNE

Les Labels Trail et Montagne seront pour cette saison attribués uniquement en fonction des deux critères suivants :

- Note du juge
- Note globale de la grille de cotation.

Critères	Label F.F.A. Or	Label F.F.A. Argent	Label F.F.A. Bronze
Note du Juge	16 / 20	15 / 20	14 / 20
Note globale	70 / 100	60 / 100	40 / 100

La note du juge

Sur l'édition précédente, et en fonction de son ressenti, mais aussi de son expérience, le juge arbitre doit mettre une appréciation de l'épreuve. Cette appréciation est donnée sous forme de note (de 1 à 20). Elle est valable pour tous les labels Bronze, Argent et Or. C'est aussi un critère minimum pour la reconduction des labels.

La note globale

Il s'agit de la note obtenue sur l'édition précédente.

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

5 - LES LABELS TRAIL ET MONTAGNE

5.3 - AUTRES CRITERES DES LABELS TRAIL ET MONTAGNE

CRITERES ET CONDITIONS MINIMALES	OR	ARGENT	BRONZE
CRITERES ADMINISTRATIFS			
Organisation par structure fédérale F.F.A. (club, Comité d'athlétisme, ligue), ou avec le support d'une structure fédérale	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Antériorité de l'épreuve	≥ 3 ans dont 1 national	≥ 2 ans dont 1 régional	≥ 1 an
Validité du label	1 édition	1 édition	1 édition
Validation de la C.D.R. et validation de la C.R.R.	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Accord C.N.R.	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Mise en place Différenciation tarifaire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
CRITERES SPORTIFS			
Km effort	Minimum 30 km effort	Minimum 30 km effort	×
Nombre d'arrivants	≥ 300	≥ 300	×
Respect des règlements F.F.A.	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Rapport d'arbitrage ou d'audit favorable	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Jury minimum saisi sur CALORG	J-8 à la C.R.R., au juge-arbitre et à l'officiel Logica	J-8 à la C.R.R., au juge-arbitre et à l'officiel Logica	J-8 à la C.R.R., au juge-arbitre et à l'officiel Logica
Arbitrage (niveau minimum requis) - (accueil, hébergement et restauration)	2 JA/Internationaux OTN ou Chef juge running arbitrage	Chef juge running arbitrage	Juge running arbitrage
Agents sportifs (tableau synthétique à envoyer)	2 mois après la course	2 mois après la course	2 mois après la course
Informations sur le parcours (distances, départ, carte, typologie, autres renseignements)	Se référer à la réglementation running	Se référer à la réglementation running	Se référer à la réglementation running
Respect de la grille des pénalités pour manquement du matériel obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
CHRONOMETRAGE ET RESULTATS			
Utilisation de transpondeurs	✓ Prestataire agréé	✓ Prestataire agréé	Obligatoire
Caméra arrivée à lecture directe	✓	✓	Recommandée
Envoi des résultats format Logica (txt ou nxtr)	sous 24h	sous 24h	sous 24h
Respect RGPD et CNIL (informatique et liberté)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
CRITERES ENVIRONNEMENTAUX			
Respect de l'environnement (*)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire

× Sans critères ni conditions

(*) Les courses se déroulent dans des milieux naturels fragiles. L'ensemble des acteurs du trail, coureurs, organisateurs, partenaires, accompagnants, s'engagent à agir pour préserver leurs équilibres.

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

5 - LES LABELS TRAIL ET MONTAGNE

5.4 – LOGOS

Les logos redeviennent obligatoires dans la communication des organisateurs. Le logo du label devra être placé de telle façon qu'il ne se confonde pas avec les sponsors.

Les logos pourront être utilisés sur tous les supports de communication (flyers, booklets, site internet, Facebook...). Les logos devront être utilisés sans être déformés, et en utilisant les couleurs données par la F.F.A.. Afin de mettre en valeur le label, celui-ci devra être positionné de telle façon qu'il soit bien visible et séparé des logos des partenaires et institutions. Les Commissions Régionales et Départementales du Running (C.R.R. et C.D.R.) sont en charge de veiller à la bonne utilisation de ces règles. Les juges arbitres devront aussi le vérifier et l'annoter dans leur rapport de course.

Les anciens logos ne devront plus être utilisés.



RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

6 - LES LABELS CROSS

6.1 - GENERALITES

Le cross-country, ou cross, est une épreuve hivernale dont les distances sont plus ou moins longues, selon les catégories d'âges et le niveau de la compétition.

Les cross à label doivent respecter les distances des prochains Championnats. Exemple : les cross se déroulant avant les Championnats départementaux doivent respecter les distances des Championnats départementaux.

DISTANCES CROSS PAR CATÉGORIE ET PAR CHAMPIONNATS (*)

CATÉGORIES	DEPTX	1/4 FINALE	1/2 FINALE	France
POUSSINS POUSSINES	Kid Cross (animations dans lesquelles il n'y a ni départ en ligne ni chronométrage, ni classement établi sur la vitesse réalisée + un seul cross annuel (ou course en ligne) de 1,5km maximum. Il est du ressort des comités départementaux d'organiser cette unique épreuve en ligne lors du championnat départemental			
BENJAMINES U14	2,5 à 3 km	2,5 à 3 km		
MINIMES FILLES U16	3 à 3,5 km	3 à 3,5 km	4 km	4 km
CADETTES U 18	4km	4km	4,5 km	4,5 km
JUNIORS FEMMES U20	4,5km	5 km	5,5 km	6 km
CROSS LONG FEMMES	7 km	7,5 km	8 km	9 km
BENJAMINS U14	2,5 à 3 km	2,5 à 3 km		
MINIMES GARÇONS U16	3,5 à 4 km	3,5 à 4 km	4,5 km	4,5 km
CADETS U18	4,5 km	5 km	5,5 km	6 km
JUNIORS HOMMES U20	6 km	6,5 km	7 km	7,5 km
CROSS LONG HOMMES	8,5 km	9 km	10 km	10 km
MASTERS HOMMES	8,5 km	9 km	10 km	10 km
CROSS COURT FEMMES	4 km	4 km	4 à 4,5 km	4,5 km
CROSS COURT HOMMES	4 km	4 km	4 à 4,5 km	4,5 km

(*) – Pour la catégorie « Poussins – Poussines », la distance est bien la distance maximale. Pour les autres catégories, il convient de se rapprocher au mieux des distances préconisées.

La période sportive des cross-countries s'étend du 1er novembre N au 31 mars N+1.

L'attribution d'un Label F.F.A. pour une année, n'implique pas sa reconduction systématique pour l'année suivante.

Dans le cadre du développement des licences, l'organisateur pourra proposer un tarif particulier pour les inscriptions collectives de clubs d'athlétisme.

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

6 - LES LABELS CROSS

6.2 – CRITERES D'ATTRIBUTION DES LABELS F.F.A. CROSS

Concernant les Labels Cross, seuls le respect des prérequis est demandé. Pas d'autres critères que ceux-ci-dessous pour cette saison.

CRITERES ET CONDITIONS MINIMALES	Argent	Bronze
CRITERES ADMINISTRATIFS		
Structure fédérale F.F.A. (club, Comité d'athlétisme, ligue)	Obligatoire	Obligatoire
Antériorité de l'épreuve	≥ 2 ans dont 1 régional	≥ 1 an
Validité du label	1 édition	1 édition
Validation de la C.D.R. et validation de la C.R.R.	Obligatoire	Obligatoire
Accord C.N.R.	Obligatoire	Obligatoire
Mise en place Différenciation tarifaire	Obligatoire	Obligatoire
CRITERES SPORTIFS		
Nombre d'arrivants	≥ 600	< 600
Participation des milieux scolaire et universitaire	Souhaitable	Souhaitable
Respect des règlements F.F.A.	Obligatoire	Obligatoire
Rapport d'arbitrage favorable	Obligatoire	Obligatoire
Jury minimum saisi sur CALORG	Obligatoire	Obligatoire
Arbitrage (accueil, hébergement et restauration)	1 Juge-arbitre Running nommé par la C.R.R.	1 Juge-arbitre Running nommé par la C.R.R.
Agents sportifs (tableau synthétique à envoyer)	2 mois après la course	2 mois après la course
Antidopage (locaux et personnel aux normes fédérales)	Obligatoire	Obligatoire
Informations sur le parcours (distances, départ, carte, typologie, autres renseignements)	Se référer à la réglementation running	Se référer à la réglementation running
CHRONOMETRAGE ET RESULTATS		
Utilisation de transpondeurs	Recommandée	Recommandée
Caméra arrivée à lecture directe	✓	Recommandée
Envoi des résultats format E-Logica (txt ou nxtr)	sous 24h	sous 24h
Respect RGPD et CNIL (informatique et liberté)	Obligatoire	Obligatoire
CRITERES ENVIRONNEMENTAUX		
Respect de l'environnement (*)	Obligatoire	Obligatoire

(*) L'Organisateur s'engage à mettre en place des actions en faveur de pratiques éco-responsables : écomobilité dans les transports, limitation de la consommation des ressources, réduction des déchets, achats responsables, éco-communication...

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

6 - LES LABELS CROSS

6.3 - LOGOS

Les logos sont obligatoires dans la communication des Organismes.

Les logos devront être utilisés sur tous les supports de communication (flyers, booklets, site internet, Facebook...), sans être déformés, et en utilisant les couleurs données par la F.F.A..

Afin de mettre en valeur le label, celui-ci devra être positionné de telle façon qu'il soit bien visible et séparé des logos des partenaires et institutions.

Les C.R.R. et C.D.R. sont en charge de veiller au respect de ces règles. Les juges arbitres devront aussi le vérifier et le préciser dans leur rapport de course.



RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

7 - ANNEXES

7.1 - TARIFS

Les droits à label par type de compétition et par niveaux de labels sont résumés dans les tableaux suivants

Courses sur Route (hors courses en relais)

Nombre classés N-1	< 2500	$2500 \leq nb < 10000$	≥ 10000
Label Or	1.100 €	1.600 €	2.500 €

Nombre classés N-1	< 500	$500 \leq nb < 1500$	$1500 \leq nb < 2500$	≥ 2500
Label Argent	500 €	850 €	1.100 €	1.350 €

Nombre classés N-1	< 300	$300 \leq nb < 1500$	≥ 1500
Label Bronze	250 €	450 €	800 €

Nombre classés N-1	< 300	$300 \leq nb < 1500$	≥ 1500
Label Nickel	250 €	450 €	800 €

Courses sur Route en relais

Nombre de classés N-1	< 600 classés	≥ 600 classés
Label Argent	400 €	600 €
Label Bronze	200 €	300 €

Trail et Montagne

Nombre de classés N-1	< 500 classés	≥ 500 classés
Label Or	800 €	1.100 €
Label Argent	350 €	580 €
Label Bronze	170 €	280 €

Cross

Label Argent	360 €
Label Bronze	120 €

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

7 – ANNEXES

7.1 – TARIFS (suite)

Attention !

Pour l'ensemble des droits à label (Route, Trail, Course en Montagne, Cross), le nombre d'arrivants à prendre en compte est le dernier chiffre connu de l'année en cours ou de l'année précédente au moment de la validation par la Commission Régionale Running.

Labels multiples

Une réduction de 50% du prix du label sera accordé à partir du 2^{ème} label pour des épreuves organisées le même jour ; la remise s'appliquera sur l'épreuve ou les épreuves dont les droits sont les plus faibles.

Le Mile sur Route ayant intégré la famille des courses sur route récemment, et afin de permettre son développement, le Label Bronze sera encore gratuit pour cette saison dès lors qu'il s'inscrira dans une compétition ayant obtenu des labels pour d'autres épreuves.

En revanche un organisateur qui souhaiterait n'organiser qu'un Mile labellisé devra s'acquitter d'une somme équivalente à un label bronze.

Championnats de France :

L'année du championnat de France, l'Organisateur obtient systématiquement le label Argent. L'année du Championnat de France, le label est gratuit y compris pour la course « Open » qui peut lui être associée. Ce niveau de label n'est acquis que pour l'année du Championnat.

Les Championnats de France étant également inscrits au calendrier World Athletics, les parcours doivent donc obligatoirement être mesurés par un mesureur agréé W.A.

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

7 – ANNEXES

7.2 – TABLES DE COTATION F.F.A.

Les tableaux ci-dessous reprennent les niveaux de performance retenus pour calculer le nombre de points obtenus sur une épreuve.

Extrait des Barèmes et Tables de Cotation Hommes

Epreuves	Cat.	IA	IB	N1	N2	N3	N4	IR1
		40 pt	35 pt	30 pt	28 pt	26 pt	24 pt	21 pt
Mile - Mile route	CJESM	3'51''00	3'54'00	3'59''00	4'03''00	4'08''00	4'12''00	4'18''00
5 000m - 5km	CJESM	13'10''00	13'25''00	13'45''00	14'00''00	14'20''00	14'40''	15'00''
10 000m - 10km	CJESM	27'50	28'15	29'00	29'45	30'30	31'15''	32'00''
15km	CJESM	43'30	44'00	44'30	45'40	46'50	48'00''	49'10''
20 000m - 20km	JESM	58'30	59'15	1h01'00	1h02'15	1h03'30	1h05'00''	1h07'00''
Semi-Marathon	JESM	1h01'30	1h02'15	1h04'00	1h05'30	1h07'00	1h08'30''	1h10'30''
Marathon	ESM	2h10'00	2h12'30	2h15'00	2h20'00	2h24'00	2h28'00''	2h32'00''
100km	ESM	6h35	6h53	7h10	7h25	7h40	7h55'00	8h10'00''
24 heures route	ESM	250 km	240 km	230 Km	225 km	220 km	215 km	210 km

Extrait des Barèmes et Tables de Cotation Femmes

Epreuves	Cat.	IA	IB	N1	N2	N3	N4	IR1
		40 pt	35 pt	30 pt	28 pt	26 pt	24 pt	21 pt
Mile - Mile route	CJESM	4'25''00	4'30''00	4'41''00	4'48''00	4'56''00	5'02''00	5'09''00
5 000m - 5km	CJESM	15'10''00	15'30''00	16'30''00	17'00''00	17'20''00	17'40''	18'00''
10 000m - 10km	CJESM	31'40	32'40	34'00	35'00	36'00	37'00''	38'00''
15km	CJESM	50'00	50'45	52'30	54'00	55'30	57'00''	58'30''
20 000m - 20km	JESM	1h06'40	1h08'25	1h11'00	1h13'30	1h16'00	1h18'00''	1h20'30''
Semi-Marathon	JESM	1h10'00	1h12'00	1h14'30	1h17'00	1h19'30	1h22'00''	1h24'30''
Marathon	ESM	2h29'00	2h32'00	2h40'00	2h48'00	2h56'00	3h04'00''	3h12'00''
100km	ESM	8h05	8h25	8h45	9h00	9h15	9h30	9h45
24 heures route	ESM	220 km	210 km	205 km	200 km	195 km	190 km	185 km

Les tables complètes sont accessibles sur le site www.athle.fr en suivant les liens ci-dessous :

- Tables de cotation hommes : [Barème Hommes classement des clubs](#)
- Tables de cotation femmes : [Barème Femmes classement des clubs](#)

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

4 – LES LABELS COURSES SUR ROUTE

7.3 – LA COTATION DES EPREUVES LABELLISEES

Toute épreuve bénéficiant d'un label FFA (au minimum Bronze ou Nickel) fait l'objet d'une cotation effectuée par le juge-arbitre désigné pour arbitrer l'épreuve et portant sur les différents critères définis.

Cette grille de cotation est destinée à évaluer le niveau d'une organisation et servira pour l'attribution des différents niveaux de label. Le score maximum possible serait de 100 points. La grille porte sur différents critères en fonction de la nature des épreuves.

7.3.1 – La cotation des épreuves de course sur route :

	Course sur route	Ekiden	24 heures
Niveau performance	20 points	30 points	20 points
Nombre de classés	20 points	20 points	20 points
Nombre de nationalités	10 points		
Absence d'autre épreuve concomitante			5 points
Eclairage du circuit			5 points
Chargement des résultats sur athle.fr	5 points	5 points	5 points
Jury	10 points	10 points	10 points
Chronométrie	10 points	10 points	10 points
Dossards H/F distinctifs	5 points	5 points	5 points
Avis du juge-arbitre	20 points	20 points	20 points
Total points	100 points	100 points	100 points

Pour avoir le détail des différents critères :

- Grille de cotation courses sur route : [ICI](#)
- Grille de cotation Ekiden : [ICI](#)
- Grille de cotation 24 heures : [ICI](#)

RÈGLEMENT DES LABELS RUNNING

4 – LES LABELS COURSES SUR ROUTE

7.3 – LA COTATION DES EPREUVES LABELLISEES (suite)

7.3.2 – La cotation des épreuves de course Trail et Montagne

	Trail	Montagne
Respect du parcours	5 points	5 points
Sécurité	16 points	16 points
Information des coureurs	4 points	4 points
Environnement	5 points	5 points
Nombre de classés	20 points	20 points
Chargement des résultats sur athle.fr	5 points	5 points
Jury	10 points	10 points
Chronométrie	10 points	10 points
Dossards H/F distinctifs	5 points	5 points
Avis du juge-arbitre	20 points	20 points
Total points	100 points	100 points

Pour avoir le détail des différents critères :

- Grille de cotation Trail : [ICI](#)
- Grille de cotation Courses en montagne : [ICI](#)

7.3.3 – La cotation des épreuves de Cross :

	Cross
Epreuves	14 points
Conformité des distances	18 points
Jeunes	3 points
Nombre de classés	20 points
Chargement des résultats sur athle.fr	5 points
Jury	10 points
Chronométrie	10 points
Avis du juge-arbitre	20 points
Total points	100 points

Pour avoir le détail des différents critères : Grille de cotation Cross : [ICI](#)